



BULLETIN D'INSCRIPTION A.A.S FRESNES Natation
SAISON 2021 - 2022

Responsables Céline et Lydie

Mail : ecoledenat-pb@aasfresnes-natation.fr

Débutants petit bain (5ans) 2016

Ce cours est réservé prioritairement aux « bébés nageurs 2020-2021 »
Conditions d'inscription : Enfant capable de se déshabiller et de s'habiller SEUL
(Prévoir vêtements amples type survêtement, jogging...)

Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans les vestiaires.

Samedi (30 minutes) : 11h-11h30

Tarifs : Fresnois : 165 € (3 chèques de 55 €) - Extérieurs : 195 € (3 chèques de 65 €)

Les tarifs comprennent 40€ de frais fixes non remboursables.

Compte tenu de la situation nous demandons 3 chèques. Ces chèques seront débités au début de chaque trimestre (octobre, janvier et avril).

NOM de l'enfant : Prénom :

Date de naissance (obligatoire):

NOM Parent (si différent) :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Mail (écrire en majuscules):

Dossier d'inscription :

-1 certificat médical obligatoire

-cotisation annuelle en 3 chèques à l'ordre de l'A.A.S FRESNES Natation.

- 1 photo

Pour toute demande de facture ou attestation CE, merci de fournir une enveloppe timbrée.

Dossiers à déposer dans la boîte aux lettres Aasfresnes Natation à l'extérieur de la piscine

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.

Les cours ont lieu toute l'année sauf vacances scolaires zone C.

Autorisation de publication, protection du droit à l'image.

J'autorise/n'autorise pas (1) l'AASFRESNES Natation à photographier ou filmer l'enfantdans le cadre des activités de natation (entraînements, compétitions, stages, goûters, animations diverses, etc.) et ceci à des fins d'exposition, presse écrite et/ou télévisée, brochures papier et publication internet sur le site : <http://www.aasfresnes-natation.fr>.

(1) Rayer la mention inutile

J'ai pris connaissance du règlement intérieur sur le site. Faire précéder la signature de la mention lu et approuvé

A : le Signature :

« Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification qui le concerne. »

Cadre réservé à l'administration :

Fiche d'inscription - Certificat médical - Photo - Enveloppes - Règlement